



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 10 AOUT, 1847.

LA DERNIERE SESSION PARLEMENTAIRE.

Nous reproduisons du Canadien de Québec l'article suivant, qui est un coup d'œil rétrospectif sur les hommes et les choses de la dernière session parlementaire.

L'article a paru dans le Canadien, comme la dernière lettre de sa correspondance de Montréal.

Le parlement vient d'être prorogé aux sons de la même musique militaire, au bruit des mêmes canons, et sous l'influence des mêmes ministres détestables et détestés, méprisables et méprisés, qui l'ont convoqué, il y a deux mois.

La liste des lois nouvelles vous donnera une idée de la puissance du cabinet, de son zèle, et de son honnêteté.

La loi du tarif est jugée; loin d'être une mesure libérale, c'est encore un avantage accordé au Haut-Canada sur le Bas-Canada. Elle fait disparaître les droits différentiels, en égalisant les droits par une addition d'une part et non pas par une réduction de l'autre.

La loi, qui exempte les propriétés de la couronne de toutes taxes municipales dans le Bas-Canada, exonère le Haut-Canada d'une charge imposée sur le fonds consolidé par l'acte d'Union. C'est une compensation de moins aux iniquités de la législation d'alors.

L'acte qui exempte l'émission de débetures pour payer la balance des pertes causées par la rébellion dans le Haut-Canada est plus qu'un acte de spoliation; c'est un outrage au bon sens, à la justice, à l'humanité.

L'acte qui amende l'acte pour autoriser l'émission de débetures pour les victimes de l'incendie de Québec, est du même calibre. C'est une loi de réputation. On fait une plus mauvaise position à nos concitoyens par cette loi; tandis qu'ils ont agi en contemplation de la position que leur avait faite la première loi.

La loi des municipalités, pour le Bas-Canada devrait avoir pour titre: "Un acte pour empêcher l'établissement d'institutions municipales dans cette partie du Canada ci-devant appelé Bas-Canada; pour créer une plus grande confusion dans toutes les affaires locales, et encourager la désobéissance aux lois en démontrant leur instabilité." Cette loi est passée dans le conseil législatif, qui n'a eu que vingt-quatre heures à la considérer; tandis que la chambre l'avait discutée dans quatre séances.

Ces lois avec celles qui organisent la faculté de médecine, et les chambres de notaires, sont les seules mesures d'une nature publique et générale, de quelque importance, qui aient été niées à bonnes fins. Cela n'a pas empêché l'Orateur en présentant le budget à la sanction royale de se féliciter sur le résultat des travaux de la session.

Le discours du gouverneur est sur le même ton. Il se félicite avec la même innocente béatitude sur toutes choses. Tout était bien dans le pays lors de l'ouverture des chambres, si l'on en croit la première harangue de lord Elgin.

Voilà les hommes à qui est livré, non pas le gouvernement (car ils ne gouvernent point) mais l'exploitation de cette grande et puissante colonie! Voilà ce qu'ils sont et voilà ce qu'ils ont fait! Et cependant ils demeurent au pouvoir; ils y demeurent malgré leur impuissance collective et leur incapacité individuelle; ils y demeurent malgré l'opinion publique, malgré la déclaration des représentants de la majorité du pays, malgré la déclaration de lord Elgin dans un fameux memorandum; ils y demeurent malgré leurs défiances mutuelles, malgré toutes les nuances politiques dont ce ministère est higré; malgré le mépris qu'ils ont les uns pour les autres; malgré le mépris que le public a pour eux tous; car du moment que l'on proclame qu'une majorité d'une voix est aussi bonne qu'une majorité de vingt voix dans une chambre composée de 84 membres, et dans laquelle il peut y avoir quinze

D'ailleurs si on nous apporte le typhus, nous allons en retour exporter beaucoup de cuivre, de fer et de plomb, et il paraît que S. E. compte beaucoup sur les mines du lac Supérieur pour la prospérité du pays. C'est pour cela que toutes les lois qui incorporent les Mining companies ont été sanctionnées; tandis que celles qui ont rapport aux chemins de fer et aux banques, ont été en grande partie réservées pour le bon plaisir de Sa Majesté.

Je voudrais bien savoir ce que Sa Majesté en dit de plus que lord Elgin, sur l'utilité ou la solidité que pourra avoir la nouvelle banque du district de Québec par exemple? Et si on fait tant de nous donner une législation coloniale, je voudrais bien que l'on me montrât à quoi peut servir l'intervention des ministres de Downing street dans l'octroi d'une chartre à une banque?

Ce sont là des mystères que des ministres de la force de M. Daly et de M. Cayley n'entreprendront certainement point d'approfondir; et de braves gens comme eux qui ne demandent pas mieux que d'être en paix avec tout le monde, n'iront pas se quereller avec lord Grey pour si peu de chose.

Enfin, ils ont donc passé la session! Ils sont rendus au bout. Terre! Terre! Mais quel équipage; que de mutineries à bord, que de vents contraires, que de fois ils ont mis en panne, que de faux courants ils ont suivis, et dans quelles vases infectes n'ont-ils pas jeté l'ancre!

Trois soirs de suite ils ont eu une majorité d'une voix; sur l'adresse, deux voix; sur un vote de non confiance, quatre voix; dans le conseil législatif, la voix prépondérante de l'Orateur; plus tard sur un vote de non confiance contre M. Papineau, quatre voix encore; sur la question Robinson, deux voix; et enfin l'avant-dernier jour de la session ils ont été battus par une majorité de trois, sur une adresse proposée par M. Baldwin comportant une censure directe pour malversations dans certaines entreprises publiques dans le Haut-Canada.

Pour le Bas-Canada, ils n'ont fait qu'en tremblant approuver de quelques membres de l'opposition leur nouvelle loi des municipalités; et ils n'ont pas osé, ou ils n'ont voulu passer leur bill d'éducation. C'était le dernier ordre du jour pour le dernier jour de la session.

Pour le Haut-Canada, ils n'ont rien osé faire ni de l'assessment bill ni de King's College. Pour toute la province, ils n'ont attaqué hardiment ni le sujet de la liberté du commerce, ni celui de l'émigration désastreuse qu'on nous envoie.

Ils n'ont rien fait des suggestions que leur a soumises le bureau colonial au sujet des douanes et des postes. Non seulement ils n'ont pas l'énergie de défendre les droits et les libertés de la colonie, mais ils reculent devant les libertés que leur offre la métropole.

Comme ministère, comme tout, comme être fictif et collectif, ils sont impuissants, méprisés de tout le monde, de leurs amis et d'eux-mêmes.

Comme aggrégation d'hommes que l'on peut détailler, analyser, apprécier individuellement, ils sont tous plus pitoyables les uns que les autres. M. Daly, l'homme qui a tout signé et qui n'a jamais rien dit, est au-dessous même du mépris. M. Papineau, que ses collègues ont lavé dans l'eau sale, ne trouvera jamais de mercenaire assez vil pour entreprendre de le nettoyer après une semblable lessive. M. Sherwood, jeté à la porte sans raison, et rentré le lendemain sans plus de raison, a donné la juste mesure de sa moralité en déclarant: qu'une voix de majorité en valait vingt ou trente.

M. Cayley, le digne pendant de Robert Macaire, a bien fait voir ce qu'il était lorsqu'il a déclaré que les incendies de Québec n'avaient qu'une réclamation de seconde classe contre le gouvernement: une simple réclamation de justice et d'humanité, qui passe dans la cédule B; tandis que les dettes de l'agiotage et de la corruption passent dans la cédule A. M. Macdonald, qui s'est vanté devant ses électeurs de tout le pillage des deux dernières sessions, est le digne émule de ces deux hommes. Comme orateur, il n'a rien dit; comme ministre, il n'a rien fait qui puisse justifier la nomination d'un aussi jeune homme à la charge de receveur-général. M. Badgley, obscur juge de circuit, que l'on a hissé à bord de la galère, un jour que l'on ne savait qui prendre, parle tout juste un peu mieux que M. Daly, et entend tout juste un peu plus que M. Papineau. On lui soupçonne cependant de l'honnêteté et de bonnes intentions, et ses amis vont jusqu'à dire qu'il a plus de jugement et de connaissance que son prédécesseur M. Smith. M. Morris, président du conseil exécutif, est sans cesse occupé à fouiller les bureaux et la liste civile pour trouver une chaise ou un cent louis de trop alloué à un des départements du Bas-Canada.

Enfin M. McGill, orateur du conseil législatif est le représentant, le type incarné, le coryphée des toriers de la vieille école Montréalaise, qui n'ont jamais pensé autre chose, rêvé autre chose, ni dit autre chose toute leur vie que "damn the French Canadians!"

Voilà les hommes à qui est livré, non pas le gouvernement (car ils ne gouvernent point) mais l'exploitation de cette grande et puissante colonie!

Voilà ce qu'ils sont et voilà ce qu'ils ont fait! Et cependant ils demeurent au pouvoir; ils y demeurent malgré leur impuissance collective et leur incapacité individuelle; ils y demeurent malgré l'opinion publique, malgré la déclaration des représentants de la majorité du pays, malgré la déclaration de lord Elgin dans un fameux memorandum; ils y demeurent malgré leurs défiances mutuelles, malgré toutes les nuances politiques dont ce ministère est higré; malgré le mépris qu'ils ont les uns pour les autres; malgré le mépris que le public a pour eux tous; car du moment que l'on proclame qu'une majorité d'une voix est aussi bonne qu'une majorité de vingt voix dans une chambre composée de 84 membres, et dans laquelle il peut y avoir quinze

ou seize ministres et autres officiers publics salariés, on trouve toujours cette majorité d'une voix.

Et ici la question change de termes. Elle s'élève d'une question de portefeuilles à toute la hauteur d'une question sociale. Avec un pareil ordre de choses avons-nous réellement la facilité de nous gouverner nous-mêmes? Sous le nom de gouvernement responsable, avons-nous autre chose que l'oppression permanente et déguisée de la majorité par la minorité? Que s'est-il passé depuis l'union des Canadas? La première élection s'est faite à coups de bâtons; par la fraude et la violence. Un ministre prétendu responsable gouvernait alors comme aujourd'hui. Plus tard on a fait semblant de nous rendre justice. Mais le ministère populaire qu'un gouverneur avait formé, un autre gouverneur l'a défilé. Il l'a défilé par l'intrigue, quoique ce ministère eût même après sa démission une imposante majorité dans les deux chambres. Nous sommes ensuite restés neuf mois avec M. Daly qui a triomphé, pour tout gouvernement responsable. Enfin de nouvelles élections se sont faites; et la violence a encore donné deux voix de majorité aux favoris de lord Metcalfe, comme elle en avait donné une dizaine aux favoris de lord Sydenham. Ces deux voix se sont recrutées une plus forte majorité en éliminant injustement tous ceux des membres de l'opposition dont les sièges ont été contestés, en confirmant les élections de leurs propres partisans; malgré les plus évidentes nullités. Avec cela cependant ils ont été si puissants qu'ils ont admis à trois reprises différentes et solennelles leur impuissance, et demandé le secours de leurs adversaires. Peu à peu leur majorité en est revenue à son point de départ, deux voix, et en est restée là. Que pouvons-nous espérer maintenant? De nouvelles intrigues pendant l'intervalle d'une session à l'autre, de nouvelles négociations aussi ridicules, aussi inutiles que celles que nous avons déjà eues, une quatrième session du parlement où l'on pillera au profit du Haut-Canada les terres publiques, seule chose qui reste à piller (et l'on a déjà commencé en accordant 80,000 acres à une seule compagnie) et où l'on tâchera d'acheter une ou deux voix si c'est possible, soit en rendant vacant quelque siège, soit par les moyens déjà employés. Après cela une élection générale conduite comme les deux premières, et nos chaînes seront à jamais rivées.

Voilà ce que le peuple peut espérer s'il ne se remue point, s'il demeure dans son apathie. Le remède, le seul remède: c'est L'AGITATION CONSTITUTIONNELLE DE LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Cette agitation amènera nécessairement soit la réforme demandée, soit un changement de ministres, soit quelque chose de mieux encore. Permettez donc, que je termine cette longue et ponctuelle correspondance de deux mois en répétant avec vous, avec tous ceux qui veulent le bien du pays, le seul conseil utile que l'on puisse donner au peuple dans les circonstances où nous nous trouvons: AGITEZ! AGITEZ!!!

GRIEFS CONTRE CERTAINES BANQUES DE PAYS.—Les habitants du Canada ont eu de tout temps à se plaindre de la conduite et des actes injustes de certaines institutions monétaires de pays, qui au lieu de servir le public comme elles y sont obligées par leurs chartes, sont bien souvent devenues des instruments de tyrannie et d'oppression entre les mains des partis politiques, et des éléments de discordes entre les citoyens.

Nous n'avons pas le dessein aujourd'hui de faire connaître et de détailler ces injustices dont une partie de la population a tant souffert depuis 20 ans. Nous voulons simplement signaler à l'attention publique des faits dont tout le monde a à se plaindre, une injustice, un acte d'oppression qui pèse indistinctement sur toutes les classes de la population et particulièrement sur la classe laborieuse et pauvre.

C'est un fait notoire que la Banque de Montréal fait sortir des billets aux différents bureaux ou succursales qu'elle a établis à Québec, Brantford, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, London. Ces billets sont faits payables aux différents bureaux d'où ils sortent dans les différentes villes, ci-dessus nommées. Si par hasard à Montréal ou ailleurs vous avez \$100 ou une somme quelconque de ces billets et que vous les portiez à la Banque, on refuse de les prendre au par s'ils ne sortent pas de ce bureau même, quoiqu'ils soient de la même banque; vous serez obligé de payer un escompte, de perdre une partie de la valeur de votre argent. N'est-ce pas là un abus criant! Est-ce juste que notre papier-monnaie soit ainsi déprécié? Est-ce honorable, est-ce honnête pour nos principales institutions monétaires de spéculer ainsi sur le public, de pressurer le pauvre peuple en réduisant les valeurs en circulation et en faisant de chaque homme, femme et enfant en Canada.

On nous dit que la banque ne peut tenir deux caisses pour racheter les mêmes billets. C'est là un honneur subterfuge. La banque paie ses billets, elle les prend en retenant un escompte. Eh! bien si elle peut bien payer £99 sur £100 pourquoi ne paierait-elle pas également les £100 si ce sont ses propres billets?

Nous le répétons c'est une injustice criante et qui pèse sur le pauvre principalement; car c'est lui qui fait la circulation, et qui souffre si la valeur est dépréciée.

Ce sujet important a été amené sous la considération de la chambre durant la dernière session. M. Dewitt, lors de la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de Montréal, secondé par M. Christie, proposa un amendement au bill tendant à forcer la banque à reprendre et payer au par, à son bureau principal ou à aucun de ses autres bureaux et succursales, les billets et valeurs par elle mis en circulation. L'amendement était sage,

de blé sont déposés, en attendant leur expédition pour l'intérieur, jusque dans les appartements les mieux habités. Le port est encombré, et les débarquements n'ont lieu qu'avec beaucoup de peine, tant l'espace réservé aux navires se trouve insuffisant. Les entrepôts, les magasins sont comblés et ne peuvent plus rien recevoir. Les prix se maintiennent toujours à la baisse.

Prusse.—On écrit de Berlin, le 8 juillet, à la Gazette de Cologne:

L'horizon de notre politique intérieure, rembruni pour un moment, commence à se rassembler. Le recès de la Diète, par lequel le Roi répondra aux pétitions et au vote des États, est déjà rédigé dans un esprit conciliant. En même temps M. de Canitz, ministre des affaires étrangères, fait parvenir aux membres du corps diplomatique des communications qui expliquent la position du gouvernement à l'égard des États assemblés dernièrement en Diète générale. Le gouvernement, y est-il dit, regarde l'élection des auschitsse comme un vote de confiance. En ne s'arrêtant pas à quelques incidents de la session, le gouvernement a lieu d'être parfaitement satisfait des résultats moraux et matériels de la Diète; il est satisfait et de la tenue des États et de l'esprit qui les animait, et il renonce à l'emploi de toute mesure que la législation aurait pu lui fournir contre les membres qui ont refusé de prendre part à l'élection des auschitsse."

Grèce.—Jusqu'aux dernières dates (27 et 30 juin) les élections ont été favorables au ministère; mais les ennemis de la Grèce n'entendent point que les choses se passent ainsi; il faut à tout prix que le sang coule et qu'on puisse dire: "Vous voyez bien que ce sont des brigands et que Coletti est leur digne chef." Le général Kalergis, digne d'un autre rôle, a pris parti dans cette détestable machination diplomatique. Quant au général Grivas, personne n'a été étonné d'apprendre qu'il avait levé l'étendard de la révolte. Mais, après s'être emparé de Patéchalini et de Plagias, il a dû se retirer devant les troupes du gouvernement. Il aurait certainement été pris si le gouverneur des îles Ionniennes n'eût empêché les barques grecques de passer devant l'île Sainte-Maure. Maintenant, M. Lyons, car il est l'âme de tout ceci, espère qu'il y aura un mouvement du côté de l'Albanie. On dit même que par l'influence du consul d'Angleterre à Prévéza, cinq chefs de brigands ont été graciés sous la condition qu'ils iraient se joindre à Grivas.

On écrit de Malte, le 4 juillet: "A Syria, à Patras, à Athènes, M. Coletti et ses candidats ont été élus par les quatre cinquièmes des voix."

Il y a eu une insurrection en Albanie. Mille hommes ont voulu s'emparer d'Argyro Castro. Ils ont été battus, et plusieurs prisonniers ont été dirigés sur Constantinople."

Le procès de la femme d'un homme industriel de la ville de Chambéry, vient de donner lieu à trois jumeaux qui jouissent de la plus parfaite santé. Ce sont trois garçons. La Providence a pourvu à ce surcroît de charges. M. M... père disait avec la plus aimable naïveté: "Cela m'est arrivé au moment où je viens de découvrir un procédé pour tisser ma toile qui m'épargne 2,000 fr. par an."

Un malheureux qui porte un de ces noms célèbres sur lesquels la publication de la poétique Histoire des Girondins vient de jeter un nouvel éclat, le petit-fils de Fabre d'Églantine, a été arrêté, il y a quelques jours, par une ronde de police, sous la double prévention de vagabondage et de mendicité.

Un mal contagieux, que les anglais ont nommé Famine-Frère, et qui résulte des privations et de la misère supportées par les classes ouvrières des villes industrielles, répand d'affreux ravages à Manchester. De nombreuses victimes meurent chaque jour sous le coup du fléau, le gouvernement anglais a beau faire exercer par les officiers de la police sanitaire la plus grande surveillance, on ne peut réprimer la marche progressive de cette maladie dans les classes laborieuses. Une enquête a déclaré que la falsification des matières alimentaires n'était point étrangère à la cause de cette maladie.

Le 17 juin, jour anniversaire de l'exaltation du pape Pie IX sur le trône pontifical, le nonce apostolique à Vienne a donné un dîner diplomatique de 60 couverts. Schekib-Effendi, et son fils, secrétaire de l'ambassade ottomane, y assistaient. Sur la poitrine de l'ambassadeur turc brillait le portrait de sa sainteté. Le même jour, le pape Pie IX a publié un bref apostolique relatif à la création de l'ordre équestre de Saint-Pie.

laquelle il résulte que ces deux puissances reconnaissent l'indépendance des îles de Huahine, Raiatea et Borobora sous le vent de Tahiti) et les petites îles adjacentes et dépendantes de ces îles, et s'engageant à ne jamais en prendre possession en tout ou en partie, soit absolument, soit à titre de protectorat. De plus, de ne jamais souffrir qu'un prince régnant à Tahiti puisse en même temps régner sur tout ou partie de ces îles et vice versa.

Sir Howard Douglas a présenté lundi soir à la chambre des communes une pétition signée par 3,030 personnes de Liverpool engagées dans le commerce maritime et qui demandent le maintien des lois qui régissent la navigation.

Une jeune personne de Privas (Ardèche) était recherchée en mariage depuis quelque temps par un nommé Constant, domestique de M. le comte de Sparre, maréchal-de-camp. Le 21 juin, sur le refus des parents de la jeune personne de consentir au mariage, Constant a tiré un coup de pistolet sur la jeune fille; mais heureusement la balle n'a fait qu'effleurer légèrement le front. Puis il a tenté de se suicider lui-même, et s'est tiré le second coup. Mais les deux balles dont le pistolet était chargé n'ont pas pénétré bien avant et se sont arrêtées dans les fosses nasales. Constant s'est aussitôt constitué prisonnier.

L'amirauté anglaise vient de donner des ordres pour qu'une nouvelle escadre d'expériences se rassemble à Spithead d'ici au 15 juillet. Elle devra se composer des vaisseaux le Saint-Vincent, portant le pavillon du contre-amiral Napier; le Hove et le Calcedonia, de 120; le Quern, de 116; le Vengeance, de 84, et de cinq frégates à vapeur.

Toscane.—Le grand duc de Toscane vient d'accorder une amnistie générale en faveur des individus compromis dans les derniers désordres de Pise et ses environs. Ce décret a causé une joie universelle. Les détenus ont aussitôt été mis en liberté. Le 16 juin, un service divin a eu lieu à la cathédrale de Florence à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement de Pie IX.

WURTEMBERG.—Un grand nombre d'habitants de Wurtemberg viennent de signer une adresse à la diète prussienne. On y félicite cette assemblée de l'avènement du régime constitutionnel en Prusse et l'on y développe la pensée de la solidarité intime qui lie ce pays à la grande patrie allemande, qui reporte sur lui ses plus chères espérances.

Autriche.—Le contre-coup de la commotion libérale qui agite l'Allemagne se fait vivement sentir dans les provinces slaves de l'empire d'Autriche. Les états de Bohême, sur la motion du prince Gustave Joschin Lamberg, viennent d'adresser à l'empereur une pétition des plus remarquables contre la censure.

Aix.—La femme d'un homme industriel de la ville de Chambéry, vient de donner lieu à trois jumeaux qui jouissent de la plus parfaite santé. Ce sont trois garçons. La Providence a pourvu à ce surcroît de charges. M. M... père disait avec la plus aimable naïveté: "Cela m'est arrivé au moment où je viens de découvrir un procédé pour tisser ma toile qui m'épargne 2,000 fr. par an."

Un malheureux qui porte un de ces noms célèbres sur lesquels la publication de la poétique Histoire des Girondins vient de jeter un nouvel éclat, le petit-fils de Fabre d'Églantine, a été arrêté, il y a quelques jours, par une ronde de police, sous la double prévention de vagabondage et de mendicité.

Un mal contagieux, que les anglais ont nommé Famine-Frère, et qui résulte des privations et de la misère supportées par les classes ouvrières des villes industrielles, répand d'affreux ravages à Manchester. De nombreuses victimes meurent chaque jour sous le coup du fléau, le gouvernement anglais a beau faire exercer par les officiers de la police sanitaire la plus grande surveillance, on ne peut réprimer la marche progressive de cette maladie dans les classes laborieuses. Une enquête a déclaré que la falsification des matières alimentaires n'était point étrangère à la cause de cette maladie.

Le 17 juin, jour anniversaire de l'exaltation du pape Pie IX sur le trône pontifical, le nonce apostolique à Vienne a donné un dîner diplomatique de 60 couverts. Schekib-Effendi, et son fils, secrétaire de l'ambassade ottomane, y assistaient. Sur la poitrine de l'ambassadeur turc brillait le portrait de sa sainteté. Le même jour, le pape Pie IX a publié un bref apostolique relatif à la création de l'ordre équestre de Saint-Pie.

A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.

Loi Moniteur de l'Armée annonce que M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province de Constantine, est nommé gouverneur-général, par intérim, de l'Algérie.

Les nouvelles qui nous arrivent d'Oran confirment le fait d'un avantage remporté par Abd-el-Kader contre les troupes de l'Empereur du Maroc. C'est par une surprise et avec le concours des montagnards du Rif qu'il a pu enlever le camp marocain. Toutefois ce camp n'était pas commandé par le fils de l'Empereur, comme on le disait d'abord, mais par le caïd El-Hamar. Abd-el-Kader lui a fait trancher la tête, traitant ainsi comme traître et rebelle un chef qui exécutait les ordres de son souverain. Ce procédé barbare et ces allures de Sultan que prend Abd-el-Kader dans l'est du Maroc paraissent avoir fait une vive impression sur la cour de Fez. Ce gouvernement s'occupe à rassembler de nouvelles troupes pour observer, sinon pour combattre énergiquement l'ambition et redoutable fugitif de l'Algérie, qui travaille évidemment à se créer une souveraineté dans les provinces orientales de l'empire des schériffs.

Les journaux anglais de jeudi publient le texte d'une convention signée à Londres le 19 juin dernier, entre la France et l'Angleterre, de